Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260408-DEL0420260407-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

DEL04_2026_04_07

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : LE GAL Claude, HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, MALRY Cécile, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Sébastien COËFFIC donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Cécile MALRY donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas.

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DRÉAN

➲ Le Maire informe l'assemblée :

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que "dans les communes de 3 500 habitants et plus", le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur a pour objet principal de définir les règles de son organisation interne et de son fonctionnement.

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet du règlement intérieur du Conseil municipal de Languidic, tel qu'annexé.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260408-DEL0420260407-DE

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-8 ;

➲ **APPROUVE** le projet du règlement intérieur du Conseil municipal de Languidic, tel qu'annexé.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Projet du règlement intérieur du Conseil municipal de Languidic

Fait à Languidic, le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Thomas EVANO

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN